



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°984) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ, A L'ASSOCIATION HARMONIE MUNICIPALE » **DÉCISION N° DM-24-473 EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Harmonie Municipale » représentée par Madame Brigitte BRICQUET, en qualité de présidente, et domiciliée, 41-43 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes, d'organiser des répétitions, les mardis de 20h15 à 22h30 dans la salle Berlioz, du 3 septembre 2024 au 24 juin 2025 (sauf vacances scolaires et jours fériés) ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Harmonie Municipale » représentée par Madame Brigitte BRICQUET, en qualité de présidente, et domiciliée, 41-43 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions, les mardis de 20h15 à 22h30 dans la salle Berlioz, du 3 septembre 2024 au 24 juin 2025 (sauf vacances scolaires et jours fériés) ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12391H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024